

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2025

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 76

AMENDEMENT

présenté par

M. Baubry, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, Mme Mélin, M. Ménagé,
M. Muller, Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Les établissements publics de santé peuvent mettre en place des dispositifs de contrôle du stationnement afin de prévenir l'occupation abusive par des véhicules extérieurs à l'établissement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement répond à un problème pratique souvent rencontré : les véhicules ventouses qui saturent les parkings. Il garantit une gratuité effective sans engorgement.

Alors que la France insoumise instrumentalise, le Rassemblement National travaille sérieusement pour garantir aux Français l'accès aux soins sans fragiliser nos hôpitaux.